



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 27-janv.-2022

Date de révision 27-janv.-2022

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit 91271937_RET_CLPR7_EUR_SAW-91774189-91900092
Nom du produit Febreze 3VOLUTION Linge frais
Synonymes 91271937(+91774189-91900092)/C-91271937-001(+C-91774189-001+C-91900092-001)A
PP: C-91835120-001
Forme du produit Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée À destination du grand public
Utilisations déconseillées Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie de produit Alimenté et continu
Catégorie d'utilisation PC3 - Produits d'assainissement de l'air

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Fournisseur
FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 01.40.88.55.11	BLUE SUN MATARÓ (Mataro site) S.L. c/Vilassar, No. 5 Poliogono Industrial El Rengle 08300 Mataro (Barcelona) Spain Tel: 34-93-758-3600 Fax: 34-93-758-3725
BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)	
Courriel : pgsds.im@pg.com	

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail pgsds.im@pg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Geraniol, 2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde, Delta-Damascone, Isoeugenol, Pentamethylheptenone, Benzyl Salicylate, Alpha-Isomethyl Ionone, Cyclamen Aldehyde, Hydroxycitronellal, Citronellol, Limonene, Eugenol, Linalool, Ethyl 2,2-Dimethylhydrocinnamal, Dimethyl Heptenal, Linalyl Acetate, Dihydromyrcene, Dimethyl-3-Cyclohexene-1-Carbaldehyde



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Linalool	78-70-6	5 - 10	01-21194740 16-42	201-134-4	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Trimethylhexyl Acetate	58430-94-7	5 - 10	Aucune donnée	261-245-9	Skin Irrit. 2(H315)	-	-	-

			disponible		Aquatic Chronic 2(H411)			
Benzyl Acetate	140-11-4	5 - 10	01-21196382 72-42	205-399-7	Aquatic Chronic 3(H412)	-	-	-
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	20298-69-5	5 - 10	01-21199707 13-33	243-718-1	Aquatic Chronic 2(H411)	-	-	-
2-t-Butylcyclohexyl Acetate	88-41-5	5 - 10	01-21199707 13-33	201-828-7	Aquatic Chronic 2(H411)	-	-	-
2,6-Dimethyl-7-Octen-2-ol	18479-58-8	1 - 5	01-21194572 74-37	242-362-4	Skin Irrit. 2(H315) Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Phenethyl Alcohol	60-12-8	1 - 5	01-21199639 21-31	200-456-2	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Benzyl Salicylate	118-58-1	1 - 5	01-21199694 42-31	204-262-9	Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Chronic 3(H412)	-	-	-
Dihydromyrcene	2436-90-0	1 - 5	Aucune donnée disponible	219-433-3	Flam. Liq. 3(H226) Asp. Tox. 1(H304) Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317)	-	-	-
Ethyl 2,2-Dimethylhydrocinnamal	67634-15-5	1 - 5	Aucune donnée disponible	266-819-2	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)	-	1	-
Pentamethylheptenone	86115-11-9	1 - 5	01-21199800 43-42	289-194-8	Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Chronic 2(H411)	-	-	-
Limonene	5989-27-5	<1	01-21195292 23-47	227-813-5	Flam. Liq. 3(H226) Asp. Tox. 1(H304) Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	-	-	-

Geraniol	106-24-1	<1	01-21195524 30-49	203-377-1	Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Skin Sens. 1(H317)	-	-	-
Methyl Decenol	81782-77-6	<1	01-21199835 28-21	279-815-0	Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)	-	1	-
Linalyl Acetate	115-95-7	<1	01-21194547 89-19	204-116-4	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317)	-	-	-
Citronellol	106-22-9	<1	01-21194539 95-23	203-375-0	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Hydroxycitronellal	107-75-5	<1	01-21199734 82-31	203-518-7	Skin Sens. 1B(H317) Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Cyclamen Aldehyde	103-95-7	<1	01-21199705 82-32	203-161-7	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Chronic 3(H412)	-	-	-
Alpha-Isomethyl Ionone	127-51-5	<1	Aucune donnée disponible	204-846-3	Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Chronic 2(H411)	-	-	-
Dimethyl-3-Cyclohexene-1-Carbaldehyde	27939-60-2	<1	Aucune donnée disponible	248-742-6	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Eye Irrit. 2(H319) Aquatic Chronic 2(H411)	-	-	-
2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde	68039-49-6	<1	01-21199823 84-28	268-264-1	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1(H317) Aquatic Chronic 2(H411)	-	-	-
Dimethyl Heptenal	106-72-9	<1	Aucune donnée disponible	203-427-2	Skin Sens. 1B(H317)	-	-	-
1-Methyl-4-(4-methylpentyl)Cyclohex-3-ene-1-Carbaldehyde	66327-54-6	<1	Aucune donnée disponible	266-314-7	Skin Irrit. 2(H315) Aquatic Acute 1(H400)	-	1	1

					Aquatic Chronic 1(H410)			
Eugenol	97-53-0	<1	01-21199718 02-33	202-589-1	Skin Sens. 1B(H317) Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Isoeugenol	97-54-1	<1	Aucune donnée disponible	202-590-7	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Acute Tox. 4 (Dermal)(H312) Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1A(H317) Eye Irrit. 2(H319) Acute Tox. 4 (Inhalation: dust,mist)(H332) STOT SE 3(H335)	Skin Sens. 1A :: 0.01%<=C<100%	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
 Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer et isoler les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de symptômes. Interrompre l'utilisation du produit.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Somnolence. Vertiges. Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive. Dyspnée. Céphalées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).
Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée. Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Benzyl Acetate	-	-	TWA: 10 ppm TWA: 62 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Cyprus	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Benzyl Acetate	-	-	TWA: 10 ppm TWA: 61 mg/m ³	-	-
Limonene	-	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 300 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 140 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 280 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Phenethyl Alcohol	-	-	*	-	-
Dihydromyrcene	TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³	-	-	-	-
Limonene	TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 28 mg/m ³ H*	TWA: 5 ppm TWA: 28 mg/m ³ Peak: 20 ppm Peak: 112 mg/m ³ * skin sensitizer	-	-
Geraniol	-	-	skin sensitizer	-	-
Hydroxycitronellal	-	-	skin sensitizer	-	-
Eugenol	-	-	skin sensitizer	-	-
Isoeugenol	-	-	skin sensitizer	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Benzyl Acetate	TWA: 10 ppm STEL: 30 ppm	-	TWA: 10 ppm TWA: 61 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Limonene	-	-	-	-	Sensitizer TWA: 25 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 300 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malta	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Limonene	-	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 140 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 175 mg/m ³	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Benzyl Acetate	TWA: 10 ppm	TWA: 8 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 13 ppm STEL: 80 mg/m ³	-	-	TWA: 10 ppm TWA: 62 mg/m ³
Limonene	-	-	-	TWA: 28 mg/m ³ TWA: 5 ppm STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³ *	TWA: 30 ppm TWA: 168 mg/m ³ via dérmica* sensitizer
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israël - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie

Benzyl Acetate	-	-	-	10ppmTWA	-
Limonene	NGV: 25 ppm NGV: 150 mg/m ³ Sensitizer	TWA: 7 ppm TWA: 40 mg/m ³ STEL: 14 ppm STEL: 80 mg/m ³	-	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Linalool	3.5 mg/kg bw/day	24.58 mg/m ³	3 mg/cm ²	-
Phenethyl Alcohol	21.2 mg/kg bw/d	59.9 mg/m ³	-	-
Benzyl Salicylate	0.9 mg/kg bw/d	3.17 mg/m ³	-	-
Limonene	-	33.3 mg/m ³	-	-
Geraniol	12.5 mg/kg bw/d	161.6 mg/m ³	11.8 mg/cm ²	-
Methyl Decenol	0.5 mg/kg bw/d	0.88 mg/m ³	0.05 mg/cm ²	-
Linalyl Acetate	2.5 mg/kg bw/d	2.75 mg/m ³	8 mg/cm ²	-
Citronellol	327.4 mg/kg bw/d	161.6 mg/m ³	-	10 mg/m ³
Hydroxycitronellal	1.9 mg/kg bw/d	18 mg/m ³	-	-
Cyclamen Aldehyde	1.67 mg/kg bw/d	5.83 mg/m ³	0.00743 mg/cm ²	-
Eugenol	6 mg/kg bw/d	21.2 mg/m ³	-	-
Delta-Damascone	0.4 mg/kg bw/d	1.5 mg/m ³	-	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Linalool	-	-	1.5 mg/cm ²
Geraniol	-	-	11.8 mg/cm ²
Methyl Decenol	-	-	0.02 mg/cm ²
Linalyl Acetate	-	-	8 mg/cm ²
Citronellol	-	10 mg/m ³	-
Cyclamen Aldehyde	-	-	0.00372 mg/cm ²

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Linalool	2.49 mg/kg bw/day	4.33 mg/m ³	1.25 mg/kg bw/day
Phenethyl Alcohol	5.1 mg/kg bw/d	17.7 mg/m ³	12.7 mg/kg bw/d
Benzyl Salicylate	0.45 mg/kg bw/d	0.78 mg/m ³	0.45 mg/kg bw/d
Limonene	4.76 mg/kg bw/d	8.33 mg/m ³	-
Geraniol	13.75 mg/kg bw/d	47.8 mg/m ³	7.5 mg/kg bw/d
Methyl Decenol	0.06 mg/kg bw/d	0.22 mg/m ³	0.25 mg/kg bw/d
Linalyl Acetate	0.2 mg/kg bw/d	0.68 mg/m ³	1.25 mg/kg bw/d
Citronellol	13.8 mg/kg bw/d	47.8 mg/m ³	196.4 mg/kg bw/d
Hydroxycitronellal	0.6 mg/kg bw/d	5.4 mg/m ³	1.1 mg/kg bw/d
Cyclamen Aldehyde	0.83 mg/kg bw/d	1.45 mg/m ³	0.83 mg/kg bw/d
Eugenol	3 mg/kg bw/d	5.22 mg/m ³	3 mg/kg bw/d
Delta-Damascone	0.25 mg/kg bw/d	1.5 mg/m ³	0.4 mg/kg bw.d

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale	Travailleur – inhalation, court terme – locale
Linalool	#REF!	-	-	3 mg/cm ²
Limonene	-	-	0.222 mg/cm ²	-
Linalyl Acetate	-	-	8 mg/cm ²	-

Citronellol	-	-	2.950 mg/cm ²	10 mg/m ³
Hydroxycitronellal	-	-	0.5 mg/cm ²	-
Isoeugenol	#REF!	-	-	-
Delta-Damascone	-	-	0.014 mg/cm ²	-

Nom chimique	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale
Linalool	#REF!	1.5 mg/cm ²
Limonene	-	0.111 mg/cm ²
Citronellol	10 mg/m ³	2.950 mg/cm ²
Hydroxycitronellal	-	0.5 mg/cm ²
Isoeugenol	#REF!	-
Delta-Damascone	-	0.0086 mg/cm ²

Nom chimique	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
Linalyl Acetate	-	-	8 mg/cm ²

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Linalool	0.2 mg/L	0.02 mg/L	2 mg/L
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	0.011 mg/L	0.0011 mg/L	0.017 mg/L
Phenethyl Alcohol	0.215 mg/L	0.0215 mg/L	2.15 mg/L
Benzyl Salicylate	0.00103 mg/L	0.000103 mg/L	0.0103 mg/L
Limonene	0.0054 mg/L	0.00054 mg/L	-
Geraniol	0.0108 mg/L	0.00108 mg/L	0.108 mg/L
Methyl Decenol	0.0004 mg/L	0.00004 mg/L	0.004 mg/L
Linalyl Acetate	0.011 mg/L	0.0011 mg/L	0.11 mg/L
Citronellol	0.0024 mg/L	0.00024 mg/L	0.024 mg/L
Hydroxycitronellal	0.0316 mg/L	0.00316 mg/L	0.316 mg/L
Cyclamen Aldehyde	0.00109 mg/L	0.00011 mg/L	0.01092 mg/L
Eugenol	0.00113 mg/L	0.000113 mg/L	0.0113 mg/L
Delta-Damascone	0.007 mg/L	0.0007 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Linalool	2.22 mg/kg sediment dw	0.222 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.327 mg/kg soil dw	-	-
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	1.5 mg/kg sediment dw	0.15 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.293 mg/kg soil dw	-	-
Phenethyl Alcohol	1.454 mg/kg sediment dw	0.1454 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.164 mg/kg soil dw	-	-
Benzyl Salicylate	0.583 mg/kg sediment dw	0.0583 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.116 mg/kg soil dw	-	-
Limonene	1.32 mg/kg sediment dw	0.13 mg/kg sediment dw	1.8 mg/L	0.262 mg/kg soil dw	-	-
Geraniol	0.115 mg/kg sediment dw	0.0115 mg/kg sediment dw	0.7 mg/L	0.0167 mg/kg soil dw	-	-
Methyl Decenol	0.04484 mg/kg sediment dw	0.004484 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.00945 mg/kg soil dw	-	-
Linalyl Acetate	0.609 mg/kg sediment dw	0.0609 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.115 mg/kg soil dw	-	-
Citronellol	0.0256 mg/kg sediment dw	0.00256 mg/kg sediment dw	580 mg/L	0.00371 mg/kg soil dw	-	-
Hydroxycitronellal	0.145 mg/kg sediment dw	0.0145 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.0105 mg/kg soil dw	-	-

Cyclamen Aldehyde	0.126 mg/kg sediment dw	0.0126 mg/kg sediment dw	1 mg/L	0.0245 mg/kg soil dw	-	-
Eugenol	0.081 mg/kg sediment dw	0.0081 mg/kg sediment dw	-	0.0155 mg/kg soil dw	-	-
Delta-Damascone	0.906 mg/kg sediment dw	0.0906 mg/kg sediment dw	2.41 mg/L	0.177 mg/kg soil dw	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	transparent	
Odeur	plaisante (parfum).	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 200 °C	
Inflammabilité	Test non requis	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
point d'éclair	> 60 °C	coupelle fermée
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de

		ce produit
pH		
Viscosité dynamique	3 - 12 mPa s	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	0.93 - 0.99	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.
------------------	---

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH
ETAmél (voie orale) 11,502.10 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl- Cyclohexanol, 2-(1,1-dimethylethyl)-, 1-acetate, (1R,2R)-rel-	2790 mg/kg bodyweight (rat) 4600 mg/kg bodyweight (rat)	5610 mg/kg (rabbit) -	21 mg/l/4h (rat) -
Phenethyl Alcohol	1603.3 mg/kg (rat)	2535 mg/kg (rabbit)	21 mg/l (rat)
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	3031 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)-	3600 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl-, 3-acetate	9001 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rat)	-
6-Octen-1-ol, 3,7-dimethyl-	3450 mg/kg bodyweight (rat)	2650 mg/kg bodyweight (rabbit)	-
Octanal, 7-hydroxy-3,7-dimethyl-	6401 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
Cyclamen Aldehyde	4999 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rat)	-
3-Cyclohexene-1-carboxaldehyde, 2,4-dimethyl-	-	5000 mg/kg (rabbit)	-
Phenol, 2-methoxy-4-(2-propen-1-yl)-	3000 mg/kg (rat)	-	21 mg/l (rat)

Nom chimique	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Linalool	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Phenethyl Alcohol	-	-	Y	-	-	-	-	-
Benzyl Salicylate	-	-	Y (100%)	-	-	-	-	-
Geraniol	-	-	Y (100%; OECD 405)	-	-	-	-	-
Citronellol	-	-	Y (100%; //OECD 405)	-	-	-	-	-
Hydroxycitronellal	-	-	Y (100%)	-	-	-	-	-
Eugenol	-	-	Y (100%; //OECD 405)	-	-	-	-	-

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Linalool	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Geraniol	-	-	Y (100%; OECD 404)	-	-	-
Linalyl Acetate	-	-	Y (100%; OECD 404)	-	-	-
Citronellol	-	-	Y (100%; OECD 404)	-	-	-
Cyclamen Aldehyde	-	-	Y (100%)	-	-	-

Nom chimique	Sensibilisation cutanée	Espèce	STOT - exposition unique	Organes cibles	Espèce	STOT - exposition répétée	Organes cibles	Espèce	Danger par aspiration
Linalool	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Benzyl Salicylate	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Geraniol	Y (//OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Citronellol	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Hydroxycitronellal	Y (//OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Cyclamen Aldehyde	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Eugenol	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 5.69915 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-diméthyl-	156.7 mg/L (Desmodesmus subspicatus; 96 h)	27.8 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	> 100 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	59 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Cyclohexanol, 2-(1,1-diméthylethyl)-, 1-acétate, (1R,2R)-rel-	4.2 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	5.6 mg/L (EC 440/2008 C.1; Danio rerio; 96 h)	-	17 mg/L (EC 440/2008 C.2; Daphnia magna; 48 h)
Phenethyl Alcohol	1300 mg/L (DIN 38 412; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	> 215 mg/L (DIN 38 412; Leuciscus idus; 96 h)	> 100 mg/L (OECD 209; 3 h)	287.17 mg/L (EC 440/2008 C.2; Daphnia magna; 48 h)
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	1.29 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	1.03 mg/L (EC 440/2008 C.1; Danio rerio; 96 h)	-	1.16 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
D-Limonene	150 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	0.72 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	209 mg/L (OECD 209; 3 h)	0.36 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2E)-	13.1 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	22 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	70 mg/L (OECD 209; 0.5 h)	10.8 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
3-Decen-5-ol, 4-méthyl-	3.8 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 96 h)	3 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	-	0.4 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)

1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl-, 3-acetate	62 mg/L (OECD 201; Desmodemus subspicatus; 72 h)	11 mg/L (OECD 203; Cyprinus carpio; 96 h)	-	15 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
6-Octen-1-ol, 3,7-dimethyl-	2.4 mg/L (Scenedesmus subspicatus; 72 h)	14.66 mg/L (DIN 38 412, part L15; Leuciscus idus; 96 h)	> 10000 mg/L (DIN 38412, Part 27; Pseudomonas putida; 0.5 h)	17.48 mg/L (EC 440/2008 C.2; Daphnia magna; 48 h)
Octanal, 7-hydroxy-3,7-dimethyl-	123.32 mg/L (OECD 201; Desmodemus subspicatus; 72 h)	31.6 mg/L (DIN 38412; Leuciscus idus; 96 h)	950 mg/L (DIN 38412; Pseudomonas putida; 17 h)	410 mg/L (EC 440/2008 C.2; Daphnia magna; 48 h)
Cyclamen Aldehyde	3.8 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 96 h)	1.092 mg/L (QSAR ECOSAR v1.11; 96 h)	100 mg/L (OECD 209; 3 h)	1.4 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Phenol, 2-methoxy-4-(2-propen-1-yl)-	24 mg/L (OECD 201; Desmodemus subspicatus; 72 h)	13 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	-	1.13 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Linalool	-	< 3.5 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 4 d)	25 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	-	-
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	0.57 mg/L (OECD 201; Desmodemus subspicatus; 3 d)	-	-	100 mg/L (OECD 301 F; 61 d)	-
Phenethyl Alcohol	430 mg/L (DIN 38 412; Desmodemus subspicatus; 3 d)	-	-	100 mg/L (OECD 209; 0.125 d)	-
Benzyl Salicylate	0.502 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	-	-	-	-
Methyl Decenol	1.3 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 4 d)	-	-	-	-
Linalyl Acetate	9.6 mg/L (OECD 201; Desmodemus subspicatus; 3 d)	-	-	> 1000 mg/L (ISO 8192; 0.5 h)	-
Citronellol	1.1 mg/L (Scenedesmus subspicatus; 3 d)	-	-	580 mg/L (DIN 38412, Part 27; Pseudomonas putida; 0.02083 d)	-
Hydroxycitronellal	42.36 mg/L (OECD 201; Desmodemus subspicatus; 3 d)	-	-	> 1000 mg/L (OECD 209; 0.5 h)	-
Cyclamen Aldehyde	0.7 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 4 d)	-	-	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Linalool	64.2% O ₂ ; OECD 301 D; 28 d	-	-	-
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	43% O ₂ ; OECD 301 F; 28 d	-	-	-
Phenethyl Alcohol	106.3%; OECD 301 B; > 60% (10-d)	-	-	-
Benzyl Salicylate	93% O ₂ ; OECD 301 F; 87% (10 d)	-	-	-
Limonene	80% O ₂ ; OECD 301 D	-	-	-

Geraniol	90% DOC; OECD 301 A; 91% (3 d)	-	-	-
Methyl Decenol	73% O2; OECD 301 F; > 60% (10-d)	-	-	-
Linalyl Acetate	70% O2; OECD 301 F; 69% (10 d)	-	-	-
Citronellol	80% O2; OECD 301 F	-	-	-
Hydroxycitronellal	80% O2; OECD 301 F; 21 d; > 60% (10 d)	-	-	-
Cyclamen Aldehyde	65.5% CO2; OECD 301 B; > 60% (10 d)	-	-	-
Eugenol	82% O2; EC 440/2008 C.4-E; 28 d	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Linalool	3.1
Benzyl Acetate	1.96
Phenethyl Alcohol	1.38
Citronellol	3.41

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Linalool	2.9	-
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	4.8	-
Phenethyl Alcohol	1.3	-
Benzyl Salicylate	4	-
Limonene	4.38	-
Geraniol	2.6	-
Methyl Decenol	3.9	-
Linalyl Acetate	3.9	-
Citronellol	3.4	-
Hydroxycitronellal	1.68	-
Cyclamen Aldehyde	3.4	-
Eugenol	1.83	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Nom chimique	log Koc
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	1300 (OECD 121)
Phenethyl Alcohol	31.62 (OECD 121)
Benzyl Salicylate	5623.41 (OECD 121)
Limonene	6324 (QSAR KOCWIN v2.00)
Geraniol	70.79 (QSAR PCKOCWIN v1.66)
Methyl Decenol	1174.89 (OECD 121)
Linalyl Acetate	517.9 (QSAR PCKOCWIN v1.66)
Citronellol	70.79 (QSAR PCKOCWIN v1.66)
Hydroxycitronellal	10 (QSAR PCKOCWIN v2.00)
Cyclamen Aldehyde	1122.02 (OECD 121)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Linalool	La substance n'est pas PBT/vPvB
Trimethylhexyl Acetate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzyl Acetate	La substance n'est pas PBT/vPvB
cis-2-tert-Butylcyclohexyl Acetate	La substance n'est pas PBT/vPvB
2,6-Dimethyl-7-Octen-2-ol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Phenethyl Alcohol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzyl Salicylate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Limonene	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

Geraniol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Methyl Decenol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Linalyl Acetate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Citronellol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hydroxycitronellal	La substance n'est pas PBT/vPvB
Cyclamen Aldehyde	La substance n'est pas PBT/vPvB
Alpha-Isomethyl Ionone	La substance n'est pas PBT/vPvB
Dimethyl-3-Cyclohexene-1-Carbaldehyde	La substance n'est pas PBT/vPvB
Dimethyl Heptenal	La substance n'est pas PBT/vPvB
Eugenol	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
 14.2 Nom d'expédition MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
 14.4 Groupe d'emballage III
 Description UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(1-Hexanol, 3,5,5-trimethyl-, 1-acetate, Cyclohexanol, 2-(1,1-dimethylethyl)-, 1-acetate, (1R,2R)-rel-), 9, III
 14.5 Dangers pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales A97, A158, A197

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
 14.2 IMDG EXTENDED Proper shipping name MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9

14.4 Groupe d'emballage III
Description UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(1-Hexanol, 3,5,5-trimethyl-, 1-acetate, Cyclohexanol, 2-(1,1-diméthylethyl)-, 1-acetate, (1R,2R)-rel-), 9, III, Polluant marin

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 969

N° d'urgence F-A, S-F

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9

14.4 Groupe d'emballage III
Description UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(1-Hexanol, 3,5,5-trimethyl-, 1-acetate, Cyclohexanol, 2-(1,1-diméthylethyl)-, 1-acetate, (1R,2R)-rel-), 9, III

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601

Code de classification M6

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9

14.4 Groupe d'emballage III
Description UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(1-Hexanol, 3,5,5-trimethyl-, 1-acetate, Cyclohexanol, 2-(1,1-diméthylethyl)-, 1-acetate, (1R,2R)-rel-), 9, III

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375

Code de classification M6

Code de restriction en tunnel (-)

ADN

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Nom d'expédition MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
Description UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(1-Hexanol, 3,5,5-trimethyl-, 1-acetate, Cyclohexanol, 2-(1,1-diméthylethyl)-, 1-acetate, (1R,2R)-rel-), 9, III

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Polluant marin Non réglementé

Code de classification M6

Étiquette(s) de danger 9

Quantité limitée (LQ) 5 L

Équipements nécessaires PP

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Limonene	RG 84	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) manifestement dangereux pour l'aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Linalool	75.	-
Limonene	75.	-
Geraniol	75.	-
Isoeugenol	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques

Nom chimique	Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques
D-Limonene - 5989-27-5	Plant protection agent
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2E)- - 106-24-1	Plant protection agent
Phenol, 2-méthoxy-4-(2-propen-1-yl)- - 97-53-0	Plant protection agent

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312 - Nocif par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Dangers pour la santé sans autre classification (HHNOC)	Méthode de calcul

Date d'émission : 27-janv.-2022

Date de révision 27-janv.-2022

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité